

PROCES-VERBAL

Séance du 9 Mai 2022

L'an 2022 et le 9 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de RACINE Pierre Maire

Présents : M. RACINE Pierre, Maire, Mmes : CHEDRI Timmy, MARSAN Dominique, CLOUARD Thérèse, MM : BARRÉ Patrick, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, MOAL Eric, GAFFIERO Cyril, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme TREBER Sandra à Mme CLOUARD Thérèse

Absent(s) : Mme RIEL Aurélie, MM : ROUSSEAU Jean-Claude, CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 10

Date de la convocation : 29/04/2022

Date d'affichage : 29/04/2022

A été nommée secrétaire : Mme CLOUARD Thérèse

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Délégation consentie au maire pour les règlements d'aide sociale urgents
- Aide financière d'urgence
- Lutte contre les chenilles processionnaires – mise en place d'une aide municipale incitative.

Avant d'ouvrir la séance M. Racine demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- ✓ Changement de délégation commission urbanisme-patrimoine à M. VIEIRA.

DELIB2022_29 : Délégation consentie au maire pour les règlements d'aide sociale urgents.

Par délibération en date du 20 février 2017, le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2016. Cette suppression a engendré la création de la commission sociale au 1^{er} janvier 2017. La commune peut ainsi poursuivre son action dans le domaine de l'aide en faveur des

personnes et des familles en difficulté. Afin de permettre d'agir le plus rapidement possible, le conseil municipal peut autoriser M. le maire à prendre en charge financièrement certaines dépenses relatives à l'aide sociale en définissant une valeur maximale annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise M. le maire, après avis et sur proposition de la commission sociale, à régler les dépenses relevant de l'aide sociale urgente dans la limite de 5 000 € par an.

M. le maire rend compte de l'utilisation de ce crédit après chaque utilisation lors des réunions du conseil municipal suivant les aides.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0)

DELIB2022_30 : Aide financière d'urgence

Le conseil municipal est informé des problèmes rencontrés par des administrés de la commune qui se retrouvent dans de graves difficultés financières suite à un événement dont ils ne sont pas responsables.

Afin de les aider le conseil municipal a décidé de payer une facture d'un montant de 3 446,73 € que les administrés s'engagent à rembourser dès que leur situation sera revenue à la normal.

Le montant dû est de 3 446,73 €.

La commission sociale qui s'est réunie le jeudi 28 avril 2022 avait donné un avis favorable à la prise en charge de cette facture.

Ouï M. le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le montant de l'aide financière de 3 446, 73 €. La somme sera directement versée au créancier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0)

DELIB2022_31 : Lutte contre les chenilles processionnaires – mise en place d'une aide incitative.

Monsieur le maire expose la problématique liée à la présence, sur la commune, de chenilles processionnaires. Il indique que les arbres seront traités par pulvérisation d'un traitement biologique inoffensif pour l'homme ou d'autres techniques (piège, coupe...).

Par ailleurs, la commune a déjà été sollicitée afin de connaître la procédure à mettre en place pour détruire les nids de chenilles processionnaires.

Afin de lutter contre la prolifération des chenilles processionnaires sur l'ensemble du territoire de Valence-en-Brie, la commune souhaite donc encourager les administrés ayant constaté la présence de chenilles processionnaires à les éliminer. C'est pourquoi il est envisagé de mettre en place une aide incitative qui consisterait à la prise en charge, par la commune, de l'équivalent de 50% de la facture émise à un particulier ayant procédé au traitement ou autres techniques de ses arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve la mise en place de l'aide communale incitative pour le traitement ou autres techniques contre la chenille processionnaire chez les administrés.

Fixe le taux de participation à 50% du montant total de la prestation effectuée à partir de 100€ (participation de la commune à hauteur de 50€) allant jusqu'au plafond de 1 000€ (participation de la commune à hauteur de 500€).

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0)

Changement délégation commission urbanisme-patrimoine :

Monsieur le maire informe le conseil municipal que M. VIEIRA souhaite être en charge de la commission urbanisme-patrimoine à la place de Mme CHEDRI.

Une délibération n'est pas nécessaire pour ce changement de délégation mais un arrêté sera pris.

Mme CHEDRI reste membre de la commission urbanisme-patrimoine.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0)

Questions diverses :

M. Racine informe le conseil municipal :

- ✓ Stationnement Rue Émile Parquet : un mail émanant du SMITOM-LOMBRIC est arrivé en mairie informant qu'une nouvelle fois le camion de ramassage des ordures a eu beaucoup de mal à collecter la Rue Émile Parquet pour cause de stationnement gênant des véhicules. Un message avait été déposé sur les voitures stationnées dans la Rue Émile Parquet afin de les avertir de ne plus stationner dans la rue pour ne pas gêner le passage du camion de ramassage des ordures mais également pour libérer le passage en cas d'intervention des pompiers. Un courrier individuel sera fait à chaque riverain de la Rue Émile Parquet pour leur demander ne plus stationner dans la rue.
- ✓ Tenue du bureau de vote des élections législatives : 12 et 19 juin 2022. Il y a quatre créneaux horaires, de 8h à 10h30, de 10h30 à 13h, de 13h à 15h30 et de 15h30 à 18h.

Tour de table :

M. VIEIRA : Les travaux de la boulangerie avancent, les photos de l'avancement des travaux ont été transmises au fur et à mesure. Vendredi 13 Mai à 16h M. Vieira recevra un potentiel boulanger pâtissier en mairie, ceux qui le souhaitent sont les bienvenus.

M. MOAL : Belle prestation de M. Barré au clairon dimanche 8 mai qui a remplacé la fanfare, le conseil municipal le remercie.

M. DUFLOT : Indique que la commission communication s'est réunie la semaine dernière pour le site internet, la mise en ligne du site internet se fera le 12 mai 2022. Il y aura surement des modifications à faire qui se feront au fur et à mesure selon les retours des administrés.

M. GAFFIERO : La fête du village s'est bien déroulée malgré quelques ajustements. Le comité des fêtes se réunira à nouveau le mercredi 18 Mai à 18h, Salle 10 du Foyer Anne-Marie REDON pour discuter de la buvette de culture en jardins les 4 et 5 juin 2022. Si des personnes sont volontaires pour tenir la buvette le midi et le soir, nous recherchons cinq à dix personnes. M. Moal prend la parole et indique que les adhérents au dispositif d'aide au permis pourront aider au déroulement du week-end de cultures en jardins.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole la séance a été levée à dix-neuf heures vingt.

En mairie, le 12/05/2022

Le Maire
Pierre RACINE

